

Arrêté 2024-PG-095
Arrêté portant inscription sur liste d'admission
de l'examen professionnel d'accès au grade
de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne - session 2024

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-939 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations des règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territorial d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté 2024-PG-011 portant ouverture d'un examen d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne - session 2024

Vu l'arrêté 2024-PG-016 annulant et remplaçant l'arrêté 2024-PG-011, portant o
grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne - sessio

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 028-282800374-20241223-2024_PG_095-AR

Vu le procès-verbal de la réunion du jury d'admission en date du 17 décembre 2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits à compter du 17 décembre 2024 sur la liste d'admission au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, les lauréats dont les noms sont portés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : L'inscription sur liste d'admission ne vaut pas recrutement.

Article 3 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :

24 DEC. 2024

Par déléation,
La directrice générale des services,

Gabrielle BARRETT-JACQUET

Fait à Luisant le 23 décembre 2024,
Le Président,

Bertrand MASSO



Liste des candidats admis

Examen professionnel de rédacteur principal de 2e classe, par promotion interne - session 2024

Jury d'admission du 17 décembre 2024

N° DOSSIER	CANDIDATS
24140	AVEZARD Sabrina
24004	BAISSON Gaëtane
24075	BARILLET Laëtitia
24069	BELLETESTE Karen
24190	BENTEJAC Marie
24097	BES Caroline
24137	BLAIN Gaëlle
24181	BON Audrey
24040	BOURDIN Emilie
24408	CASTELLI Gabriel
24241	COSNIER Fabienne
24096	DESILLE Amélie
24095	DREUX Elodie
24058	DUVIVÉ Nathalie
24199	GAUTHIER Emilie
24170	GIACHERIO Audrey
24122	GONNET Christelle
24200	GOUAL Myriam
24015	GOUBARD Nathalie
24239	GUDET Isabelle
24014	GUIGNAT Nathalie
24111	HUGON Lorraine
24065	LAGNY Nathalie
24309	LAMBERT GENTY Adeline
24088	LAROSE Nathalie
24021	LE GAL Loïse
24262	LE MOIGNE Anne



N° DOSSIER	CANDIDATS
24104	LECLAND Gabrielle
24203	LEMONNIER Edwige
24346	LUCAS Christèle
24278	MAGROUNI Rhariba
24048	MANJIKOFF Betty
24110	MAUGRION Aurélie
24158	MAZER Jessica
24055	MENAGER Aurélie
24144	MONTBAILLY Sandrine
24038	MOREAU Candice
24275	MOREL Nathalie
24045	PAJOT Stéphanie
24204	PINAUD Christelle
24404	REBELO Angélique
24321	RIBRIOUX Laëtitia
24116	ROUSSEAU Laurent
24407	SALLÉ Céline
24129	TOUTAIN Emilie

Nombre de candidats admis : 45 (quarante-cinq)